

Projet de deliberation

Conseil Municipal du jeudi 14 novembre 2019

Finances n°2019-098 : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020.

Monsieur le Maire expose :

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune d'AMBILLY ne peut engager, liquider et mandater les dépenses les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter la fluidité des dépenses d'investissement au premier trimestre 2020, et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

A savoir :

Chapitre	Montant budget 2019	Montant autorisé 2020
SECTION INVESTISSEMENT		
20-Immobilisations incorporelles	236 827.00	59 206.75
204-Subventions d'équipement versées	3 488 114.00	1 471 078.75
21- Immobilisations corporelles	2 496 201.00	624 050.25
23-immobilisations en cours	934 500.00	233 625.00
27- Autres immobilisations financières	6 896 153.42	1 724 038.36
Op 46- Aménagement voies douces programme l'Empreinte	15 000.00	3 750.00
Op 49- Réhabilitation pont Pierre-à-Bochet	25 000.00	6 250.00
Op 53-Réhabilitaion Maison Carrée	105 000.00	26 250.00
Op 54- Modernisation du réseau d'éclairage public	145 000.00	36 250.00
Op 55- démolition Maison Canta aménagement aire de stationnement	78 000.00	19 500.00
Op 64- Cuisine centrale	224 178.00	56 044.50
Op 65- Extension réfectoire Fraternité	9 992.00	2 498.00
Op 66- Extension jardins coopératifs communaux	3 600.00	900.00
Op 67- Réhabilitation gymnase	749 500.00	187 375.00
Op 69- Rue Humbert de Rossillon	30 000.00	7 500.00
Op 70- Aménagement rue de la treille local Petite Enfance	30 000.00	7 500.00
Op 71- création zones de stationnement réglementé	50 000.00	12 500.00
Op 72- Démolition ex maison SAEME	63 000.00	15 750.00
Op 73- Démolition Maison Bodenmann	93 000.00	23 250.00
Op 74- Réhabilitation Martinière	410 000.00	102 500.00
Op 75- fenêtres école Paix	300.000.00	75 000.00
Op 76- Réhabilitation école Fraternité	488 000.00	122 000.00
TOTAL GENERAL	37 201 494.84	9 673 059.18

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire au mandatement des dépenses d'investissement dans les limites ci-dessus.